

ASSOCIATION DES PROVISEURS DE LYCEES A CLASSES PREPARATOIRES AUX GRANDES ECOLES

Président

Joël H. VALLAT
LYCEE LOUIS-LE-GRAND
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS
Tél : 01 44 32 82 00
Fax : 01 44 32 82 33
Joel.Vallat@wanadoo.fr

Vice-Président

Patrice CORRE
LYCEE HENRI IV
23, rue Clovis
75005 PARIS
Tél : 01 44 41 21 21
Fax : 01 43 29 95 21
patricecorre@voila.fr

Secrétaire

Dominique MONTAGNE
LYCEE VICTOR HUGO
16, rue de la Défense Passive
14000 CAEN CEDEX 05
Tél : 02 31 47 45 50
Fax : 02 31 95 19 01
dmontagne@aol.com

Trésorier

Philippe SEMICHON
LYCEE CHAPTAL
45, boulevard des Batignolles
75008 PARIS
Tél : 01 45 22 76 95
Fax : 01 45 22 85 12
philippe.semichon@ac-paris.fr

Bulletin rédaction

Jean-François GUIPONT
LYCEE SAINT-LOUIS
44 Boulevard Saint-Michel
75006 PARIS
Tél : 01 53 73 73 04
Fax : 01 53 73 73 05
jf.guipont@noos.fr

Bulletin diffusion

Michel PARCOLLET
LYCEE FAIDHERBE
9, rue Armand Carrel BP 767
59034 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 60 50 00
Fax : 03 20 60 50 05
mparcollet@faidherbe.org

BULLETIN N° 37

MAI 2004

Siège social :

A.P.L.C.P.G.E.
Lycée Louis-le-Grand
123, rue Saint-Jacques
75005 PARIS

Ce bulletin de l'A.P.L.C.P.G.E. est consultable
sur le site de notre Association :
<http://aplcpg.free.fr>

SOMMAIRE DU N° 37

Le mot du Président	p. 3
Compte rendu de L'Assemblée Générale du 17 janvier 2004.	p. 4/9
(bilan financier 2003)	p. 5/6
Table ronde du 17 janvier 2004	p. 10/16
Compte rendu du Conseil d'Administration du 17 janvier 2004.	p. 17/20
Commission nationale sur la procédure de recrutement – réunion du 12 mars 2004 ...	p. 21/23
Enquête sur les effectifs de 1 ^{ère} année	p. 24/26
A propos du concours e3a	p. 27
Lettre au Ministre au sujet du calendrier des concours 2004-2005	p. 28/29
Rappel de la prochaine réunion du bureau	p. 30

LE MOT DU PRESIDENT

A l'heure où nous mettons la dernière main à la sélection des dossiers pour la rentrée 2004, il n'est pas inutile de revenir sur le bilan de la rentrée 2003.

S'il n'a pu être établi auparavant c'est d'abord qu'il a fallu attendre la mi-mars pour disposer enfin des chiffres officiels, notamment les effectifs accueillis dans les CPGE 1ère année.

Une première réunion avec le doyen Claude Boichot (le 4 mars) et la réunion de la Commission nationale pour le recrutement en CPGE (le 12 mars, voir le compte-rendu de Jean-Alain Hiver page 21 et suivantes) nous permettent d'y voir plus clair.

Vous trouverez dans ce bulletin les statistiques des huit dernières années (1996 à 2003).

Que constate-t-on pour cette rentrée 2003 ?

- l'augmentation globale attendue des effectifs en CPGE 1ère année n'est pas au rendez-vous
- seuls les effectifs des classes scientifiques connaissent une légère progression (+300)
- en revanche ils diminuent dans les classes économiques et commerciales (-400)
- et connaissent un léger tassement dans les classes littéraires.

Si l'objectif quantitatif n'est pas atteint, on peut cependant constater avec satisfaction qu'une meilleure répartition des effectifs s'est opérée entre académies ("Paris ne déshabille pas ...") et entre établissements (à quelques exceptions près).

Ceci est positif tout comme le fait que la transparence et l'équité ont bien été le moteur principal du nouveau dispositif.

Une fois encore, on doit déplorer que l'information n'a été ni suffisante ni bien ciblée. Comme nous l'écrivions en octobre, si 500 lycées n'ont proposé aucun candidat et si 13000 élèves ayant reçu une proposition n'ont pas confirmé leur inscription, c'est que des relais d'information ont été déficients.

Claude Boichot nous a appris d'autre part que 2000 places étaient vacantes dans les Ecoles d'ingénieurs et 750 dans les Ecoles de commerce !

Tous ces chiffres montrent qu'il reste fort à faire, et à tous les niveaux : national d'abord (l'ONISEP s'est enfin décidé à lancer une campagne de "promotion" des CPGE), académique ensuite (combien de Recteurs ont-ils envoyé un message incitatif en direction des lycées "non-pourvoyeurs" pourtant facilement identifiables ?) et enfin local (certains collègues ont pris leur baton de pèlerin, c'est certainement l'exemple qu'il faut suivre car rien ne remplace les renseignements de première main).

A chacun de ces échelons, l'APLCPGE apportera sa contribution à la défense et à l'ouverture d'un système de formation qui, on ne le dira jamais assez, produit du succès et non de l'échec, dans la mesure où il répartit les élèves entre les Ecoles plus qu'il ne les sélectionne.

Bonne campagne de recrutement (en qualité et ... en quantité bien sûr!) et bonne fin de trimestre.

Joël H.VALLAT

ASSEMBLEE GENERALE de l'APLCPGE

le 17 janvier 2004 au Lycée Louis le Grand

Compte rendu

1.RAPPORT D'ACTIVITÉ 2002-2003 (Joël H. VALLAT, Président)

Le Président dresse le bilan d'activité de l'Association à ses différents niveaux, national, international et local.

1.1 National (les commissions ministérielles)

Par l'intermédiaire de ses représentants, l'APLCPGE est invitée à participer aux travaux des commissions ministérielles

- sur la procédure d'admission
- sur l'évolution des programmes en CPGE

ainsi que des commissions de la Conférence des Grandes Ecoles (en particulier la Commission Amont).

Depuis la rentrée, on observe un ralentissement du rythme des commissions de travail ministérielles. La commission sur la procédure d'admission, par exemple, ne s'est pas réunie depuis septembre. De même pour la commission de suivi.

Les questions posées depuis lors, en particulier au sujet des 13 000 élèves qui ont été perdus en cours de procédure, n'ont pas trouvé de réponse au jour de l'AG. A noter qu'un lycée sur quatre n'a pas envoyé de candidature en CPGE ! Il est rappelé que la procédure d'admission démarre la semaine suivant l'A.G.

Début juillet 2003, l'APLCPGE a été reçue par le Ministre DARCOS au sujet du rapport de Jean-Daniel ROQUE. Le problème de la gratuité a été posé, nous attendons encore un calendrier de réunion de travail...

Toutefois, lorsque l'APLCPGE est reçue, elle aboutit : pour la révision du calendrier des concours 2004 après intervention auprès de M. LE MANDAT, de même pour ce qui concerne le concours E3A.

1.2 International.

La Directrice de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger) est d'accord pour faire la promotion des CPGE dans les lycées français de l'étranger. De même, la DRIC est très ouverte pour favoriser l'accueil des étudiants étrangers scolarisés hors de notre système scolaire. L'action commencée avec la Chine s'inscrit dans cette démarche, avec la constitution d'un réseau de 12 lycées d'accueil.

Enfin, pour tenir compte des caractéristiques particulières des étudiants étrangers, en particulier pour leur niveau linguistique, les écoles de commerce sont prêtes à élaborer des épreuves spécifiques avec des coefficients adaptés à partir de la session 2006 des concours.

1.3 Bilan local.

La mise en place en 2003 des groupes de travail de l'APLCPGE a constitué une nouveauté intéressante dans le fonctionnement de l'Association. Ces groupes se sont réunis une fois avec production de comptes rendus publiés dans le bulletin. Autre nouveauté 2003 : les réunions du bureau élargies aux membres du C.A., qui ont été également efficaces. Compte tenu de la mise en œuvre de la nouvelle procédure, le C.A. a, exceptionnellement, été réuni deux fois en 2003.

En revanche, le fonctionnement des groupes académiques n'a pas été très soutenu. Il est possible que les réunions et les actions régionales n'aient pas fait l'objet de compte rendu transmis au niveau national ? La représentation de l'association auprès des services d'orientation des académies gagnerait à être plus soutenue, afin d'améliorer l'information dans les lycées...

2. COMPTE RENDU FINANCIER (Philippe SEMICHON, Trésorier)

2.1 Compte rendu de l'exercice 2003

En 2003, l'APLCPGE a gagné 26 adhésions pour atteindre 145 membres, record historique. Cette augmentation a sans doute été liée au besoin d'information découlant de la mise en place de la nouvelle procédure. Début 2004, nous comptons 120 adhérents à jour de leur cotisation. Les réunions supplémentaires (commissions nouvellement créées, le C.A. réuni deux fois au lieu d'une), l'élargissement des bureaux, ont augmenté les dépenses de 800 euros. La diffusion massive, sous forme papier, du très riche bulletin N° 35 a également coûté 800 euros de plus.

Durant l'exercice 2003, l'Association a donc dépensé plus qu'elle n'a reçu, et cette situation ne peut perdurer : nous disposons d'une réserve solide, mais pas éternelle (*cf. le rapport financier page suivante*).

Ayant procédé à un examen attentif des comptes, les commissaires aux comptes proposent à l'assemblée de donner quitus au trésorier : **voté à l'unanimité.**

Rapport financier

Exercice	RECETTES			DEPENSES				RESULTAT
	Nature	Montant	Totaux	Nature	Montant	Totaux		
1998			5078,08			3629,23		1448,84
1999			6654,40			5434,10		1220,30
2000			7431,89			3223,53		4208,36
2001			1554,98			6398,72		- 4843,74
2002			6399,27			11394,80		- 4995,53
2003	Cotisations			Annuaire	0,00			
	2002-2003	6455,50		Bulletin	3128,51			
	2003-2004	3600,00						
	Banquet	1100,00		Banquet	1804,00			
				AG	262,50			
				Déplacements	4176,36			
				Adhésions	800,00			
	Divers	0,73		Divers	2,00			
		3000,00		Représentation	3968,42			
				Epargne	0,00			
			14156,23			14141,79		14,44
							Solde 2002	482,58
							Livret A	14666,89
	Chèques non encaissés	0,00						
	Chèques non débités	- 2403,42					Disponible	15163,91
	CCP au 31/12/2003	2900,44						
	Livret A au	14666,89						
	TOTAL	15163,91						

Bilan établi au 31/12/2003

Le Trésorier

P. SEMICHON

Vu et vérifié le :

Les Commissaires aux comptes :

2.2 Perspectives pour l'exercice 2004

Une réduction des charges s'impose :

- Déjà en 2003 des économies ont été faites sur l'annuaire ; en effet, la description systématique des CPGE n'est plus nécessaire depuis la mise en ligne sous forme de base de données de cette information sur le site ministériel **www.admission-prepas.org**.
- Les réunions des groupes de travail pourraient avoir lieu lors des réunions organisées par les écoles de commerce.
- Une recherche plus systématique du financement des déplacements par les institutions (cf. la mission du Président en Chine) est bien sûr à favoriser.
- Enfin et surtout, la diffusion électronique du bulletin peut permettre de gagner 2500 euros par an. Toutefois, le lien postal doit d'être maintenu (*voir le point suivant de l'ordre du jour*).

3. COMMUNICATION INTERNE : LE BULLETIN ET SA DIFFUSION

La bonne santé de notre Association dépend de la qualité de sa communication. Daniel LAMBINET, rédacteur en chef du Bulletin, a souhaité passer la main du fait de sa retraite ; il est remplacé par Jean-François GUIPONT qu'il assure, si nécessaire, de son aide et soutien actif.

La commission communication a conduit une expérience de diffusion papier et électronique. Ainsi, parallèlement à l'envoi papier, les bulletins N° 35 et 36 ont été diffusés à tous les adhérents en pièces jointes aux formats Word et PDF. Ces deux bulletins ont également été mis en téléchargement sur le site de l'association : **aplcpge.free.fr**. Rappelons que ces deux numéros, compte tenu de leur importance, ont été diffusés à tous nos collègues, adhérents et non adhérents.

Cette triple diffusion (papier, mail, Web) a fait l'objet d'une enquête sur le mode de diffusion du bulletin, menée par Jean-François GUIPONT. Les 45 réponses reçues, pour 145 adhérents, étaient insuffisamment représentatives pour permettre une décision, mais elles ont permis de dégager des points importants :

- La communication par la messagerie mail ouvert (adresses de type @ac-nom_académie.fr) connaît des difficultés, en particulier à Versailles (@ac-versailles.fr), le webmaster semblant interdire toute communication hors académie.
- Des mails personnels sur des organismes hors éducation nationale seraient préférables. Par exemple, le serveur **www.laposte.net** offre gratuitement des boîtes, sans contrepartie publicitaire.
- S'agissant de l'utilisation du Web et des mails, la commission communication propose que les articles de fond soient réunis en bulletin selon la périodicité traditionnelle alors que les informations feraient l'objet de simples mails, mais envoyés « en temps réel ». De plus, notre site accueillerait, dans ce dispositif, un double des informations sur des pages publiques ou réservées aux adhérents, selon les cas.
- La diffusion du premier numéro de l'année scolaire, traditionnellement envoyé à tous nos collègues, adhérents ou non, pourrait être renforcée par la diffusion postale du sommaire (envoi au tarif lettre simple).

Certains adhérents pensent que la diffusion intégrale du premier numéro sur papier est très souhaitable pour les nouveaux proviseurs et adjoints nommés. Pour être efficace, cette diffusion doit être nominative et, là encore les correspondants académiques de l'Association ont à jouer un rôle essentiel de remontée de l'information.

Le principe du nouveau mode de diffusion avait été retenu lors de l'A.G. 2003 ; toutefois, la mise en œuvre doit faire l'objet d'une décision qui est soumise au vote de la présente A.G. 2004 : « approuvez-vous la diffusion du bulletin et des informations par mail et sur le site **aplcpge.free.fr** » ?
vote à l'unanimité.

4. PROCEDURE D'ADMISSION

Jean-Alain HIVER, représentant de l'APLCPGE à la commission nationale pour la nouvelle procédure, rappelle que cette commission a été consultée régulièrement lors de la mise en œuvre de la procédure 2003. En revanche, comme l'a signalé le Président dans son rapport d'activité, depuis septembre 2003 il n'y a pas eu de réunion. S'agissant de modifications à apporter au dispositif, plusieurs de nos propositions ont été retenues, en particulier :

- le calendrier a été raccourci,
- la procédure peu productive de vœux géographiques a été remplacée
- pour l'internat, rien n'est connu encore à la date de l'A.G. En cas de problème, alerter J-A HIVER.
- à noter que le traitement des « *oui mais* » vise à refuser des élèves très mal classés.

J.-J. ROMERO - Marcellin Berthelot St- Maur informe que M. LE MANDAT va convoquer les correspondants académiques nommés par les recteurs.

C. RECLUS - Jeanne d'Albret St-Germain en Laye pense que la procédure complémentaire est confuse, elle semble par ailleurs inapplicable à la date de sa mise en œuvre : les professeurs mobilisés par le bac et les examens ne sont plus accessibles.

J.-A. HIVER - Le Parc Lyon précise que cette procédure ne devrait concerner que quelques cas. Il s'agit seulement d'un rattrapage.

J.-J. ROMERO - St- Maur dit que le calendrier de la procédure complémentaire pour les élèves est tardif : 3 avril (élèves ayant oublié de s'inscrire) et 9 juin (élèves inscrits, mais refusés sur tous leurs vœux).

P. CORRE - Henri IV Paris rappelle que, pour la procédure complémentaire, le contact sera direct entre candidats et établissements, ces derniers allant puiser dans un vivier .

M. WARIN – Florent Schmitt St-Cloud signale des problèmes en voie économique et commerciale : bien que la liste de classement ne soit pas épuisée, et malgré des places disponibles, il n'a pas été possible de recruter les candidats n'étant pas appelés sur l'établissement.

P. SEMICHON - Chaptal Paris déplore l'absence, début 2004, des statistiques et du compte rendu relatif au déroulement des opérations 2003.

P. CORRE - Henri IV Paris confirme que la situation apparaît contrastée ; des doutes subsistent, un point précis sur les effectifs doit être fait.

J.-A. HIVER - Le Parc Lyon il semblerait que le choix des barres d'effectifs a donné lieu à des conflits entre les rectorats et le ministère. Il y a dû y avoir des suppressions de surbooking qui se sont avérés inopportuns : les chiffres arrêtés par les recteurs doivent être respectés.

P. CORRE - Henri IV Paris constate qu'il y a encore des demandes de préavis. Les anciennes habitudes ont la vie dure ! À noter que le ministère a cautionné des procédures particulières pour le privé, de sorte que la normalisation voulue par la nouvelle procédure se trouve battue en brèche par ces dérogations.

J.-C. LAFAY – St-Louis Paris rappelle que l'intégration du privé a été importante pour éviter un recrutement parallèle ; ceci reste essentiel, même si des établissements comme Ste-Geneviève demandent des renseignements que nous ne pouvons pas demander. Il fait également remarquer que les professeurs de Terminale ne sont pas obligés de remplir certaines demandes...

R. WACH - Kléber Strasbourg estime que l'APLCPGE doit exiger des explications sur la nouvelle procédure et doit insister pour que les INSA et les IEP intègrent rapidement le dispositif afin d'éviter les candidatures multiples qui nuisent à la rapidité et à l'efficacité du recrutement. Enfin, les surbookings justifiés doivent être respectés.

La motion suivante est proposée à l'A.G. :

L'Assemblée générale de l'APLCPGE réunie le 17 janvier 2004 demande à l'unanimité :

- *qu'un bilan statistique complet de la procédure de recrutement de l'année 2003 tant au plan national que sur le plan académique soit diffusé à tous les lycées,*
- *que des explications soient données concernant les modifications arbitraires des « effectifs souhaités » fixés par les établissements dans le cadre de leur autonomie et validés par les Rectorats,*
- *que les établissements recrutant après le baccalauréat tels les INSA et les IEP soient intégrés dans le dispositif afin de permettre une réelle régulation et une meilleure efficacité du dispositif.*
- *Il est également demandé que tous les établissements à classes préparatoires, qu'ils soient publics ou privés, soient concernés par la procédure avec nécessité pour tous de respecter les règles nationales*

MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RECRUTEMENT : LE CAS DES FILIÈRES LITTÉRAIRES et ÉCONOMIQUES

Patrice CORRE, représentant de l'APLCPGE à la commission, indique que les directeurs des IEP envisageaient de recruter à bac +2 ; mais, début septembre 2003, cette proposition a été refusée. Xavier DARCOS souhaiterait un rapprochement par des banques d'épreuves ? Par un concours commun ?

Il est vraisemblable que si les ENS arrivent à se rapprocher alors cela induira une évolution des IEP. Ce rapprochement tant souhaité des ENS devient urgent pour leur survie : le nombre de littéraires issus de TS tend à diminuer... Les classes préparatoires littéraires doivent évoluer dans le sens du rapprochement.

J. SIROT - Châtelet Douai précise que l'IEP de LILLE a modifié sans préavis son recrutement :

- au niveau bac +0 : il va être fait en juillet, après la déclaration des admissions en CPGE. Cette évolution est bienvenue : elle permettra une connaissance plus précoce des désistements et évitera en particulier de bloquer inutilement des places à l'internat.
- au niveau bac +1 (à la suite d'une option IEP en khâgne) le concours aura lieu fin avril rendant alors l'option inutile... car les élèves bac +1 hypo khâgneux n'auraient pas le droit de se présenter.
- le recrutement à bac +2 disparaîtrait.

B. JARDIN - H. Boucher Paris demande ce qui est fait des dossiers de candidature aux CPGE dans les divers établissements.

LAFFAY - ST Louis Paris rappelle que l'accès au dossier ne peut pas se faire avant la notification de la décision. L'usage est de garder un an les dossiers, qui n'ont pas à être renvoyés systématiquement aux familles.

En cas de demande explicite des candidats, les dossiers peuvent être renvoyés avec les timbres inutilisés dès lors qu'il y a une enveloppe timbrée pour la réexpédition. Il est prudent de s'assurer avant le renvoi du dossier que ce dernier a été nettoyé d'éventuelles annotations et de documents de travail des commissions de classement.

P. CORRE - Henri IV Paris termine en attirant l'attention sur le calendrier scolaire 2004-2005 qui pose problème pour la zone C (Paris) : les vacances de Pâques se terminent le 9 mai... En conséquence, tous les concours pour la zone C auront lieu pendant les deux semaines de vacances, posant à coup sûr des difficultés de personnels de service pour le fonctionnement des internats et de la restauration. Il propose que cette question soit traitée en C.A. afin de préciser l'intervention à faire au nom de l'APLCPGE.

Dominique MONTAGNE secrétaire de l'APLCPGE
Daniel LAMBINET

L'OUVERTURE INTERNATIONALE DES CPGE

Table ronde au Lycée Louis-le-Grand le 17 janvier 2004

(Notes recueillies et transcrites par Dominique MONTAGNE et Daniel LAMBINET)

INVITÉS

- **Daniel VITRY**, Directeur des Relations Internationales et de la Coopération (MJENR),
- **Bernard de MONTMORILLON**, Président de l'Université de Paris-Dauphine et Président de la COREX (Commission des Relations Extérieures de la Conférence des Présidents d'Universités),
- **Daniel GRIMM**, Directeur Adjoint de l'Ecole Centrale de Paris (ancien responsable de la Commission Internationale de la Conférence des Grandes Ecoles).

ACCUEIL

Après avoir excusé Jean-Marc MONTEIL, Directeur des Enseignements Supérieurs, empêché *in extremis*, **Joël H. VALLAT** rappelle que le thème du débat de ce jour a été choisi parce qu'il recoupe les préoccupations les plus actuelles de l'APLCPGE. En effet, nombre d'adhérents s'interrogent sur l'articulation de nos formations si spécifiques avec les systèmes d'enseignement supérieur étrangers, en liaison bien sûr avec les Grandes Ecoles et l'Université. Le Président souhaite en outre que cette table ronde permette aux personnalités invitées de faire le point sur la mise en place du dispositif européen.

INTERVENTION DE DANIEL VITRY

En préambule, Daniel VITRY se réjouit de cette table ronde « *entre professionnels, autorisant un discours carré, sans langue de bois* ». Son objet n'est pas de délivrer un message officiel, aussi devrait-elle permettre d'examiner les choses avec réalisme et ce, d'autant que les intervenants se connaissent bien.

Le système européen n'est pas préexistant, c'est un processus en construction, qui avance pas à pas ; les préoccupations de cet espace européen d'enseignement et de recherche sont d'ailleurs récentes. Elles ont été initiées par la France en mars 1998 lors d'une réunion de plusieurs partenaires européens à la Sorbonne, à l'instigation du Ministre Claude ALLÈGRE. A noter, pour la petite histoire, que nos partenaires parlent maintenant du « *processus de Bologne* » pour qualifier ces échanges européens sur l'enseignement supérieur : il est vrai qu'à la Sorbonne, il n'y avait que quatre ministres européens, alors qu'à Bologne ils étaient douze ! Et, aux conférences qui ont suivi, on en comptait 25 à Prague et 40 à Berlin...

A la conférence de la Sorbonne, deux préoccupations principales étaient à l'ordre du jour :

- 1) rendre plus lisible le système français. Claude ALLÈGRE disait : « *je veux surligner les dispositifs, en liaison avec nos partenaires étrangers, en tirant un trait aux niveaux bac+3 et bac +5* ».
- 2) faire en sorte que notre enseignement supérieur, dans sa diversité, trouve sa place et sa reconnaissance : il est vrai que nous sommes un peu compliqués, avec le système des Universités et celui des Grandes Ecoles, mais il faut savoir que c'est parfois pire ailleurs, notamment en Allemagne ou en Angleterre.

Mais quid du LMD ? A l'étranger, un processus à deux niveaux était assez répandu :

- 1er niveau = Licence
- 2ème niveau = Maîtrise

Reprenant ces deux premiers niveaux, le système LMD en a ajouté un troisième et fonctionne avec des crédits :

- Licence = 180 crédits
- Mastère = 120 crédits

On compte donc 300 crédits au total pour le niveau Mastère. Ensuite, il reste à définir ce qu'il y a dans les crédits, ou plus exactement dans les blocs de crédits.

Pour la France, les textes fondateurs ont été publiés en avril 2002, juste avant les élections. L'UNEF et le SNESup en ont demandé le retrait en invoquant deux raisons : d'une part, ils n'avaient pas été négociés (problème de forme) et d'autre part, ils étaient incomplets et laissaient d'importantes questions en suspens.

En effet, ces textes étaient incomplets ; en particulier, les processus d'accréditation et d'homologation n'étaient pas définis. De plus, ils étaient muets sur la coexistence entre le système LMD et le système antérieur (DEUG, DEA, etc.). Mais on ne pouvait pas reculer après avoir été les initiateurs ! Les textes ne furent donc pas rapportés, mais complétés pour franchir le cap et entrer dans le système européen. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment les universités entrent-elles dans le dispositif ?

Actuellement, un quart a déjà basculé dans le système et en 2006, toutes l'auront intégré, sans qu'il y ait pour autant, sauf décision locale, effacement obligatoire de l'ancien dispositif. Le système des crédits, qui facilite le mouvement des étudiants à l'intérieur de l'Europe, mais aussi entre nos universités, a permis l'adhésion de la grande majorité d'entre eux au dispositif (d'où l'échec de la grève lancée par Rennes).

Dans cet esprit, les universités s'attaquent à la définition des suppléments au diplôme consistant en la description, au dos du diplôme, des cours suivis et des résultats obtenus par l'étudiant. L'activation d'ERASMUS (créé il y a 15 ans, avec l'instauration d'un supplément de bourse) contribuera aussi à cette mobilité. Mais on cherche aussi, par les bourses ERASMUS MUNDUS (d'un montant équivalent à celui d'une bourse Fulbright) à favoriser l'accueil d'étudiants non européens, surtout indiens, japonais, russes, voire américains.

Pour autant, d'importantes questions restent à traiter :

Quel est le niveau « 0 », c'est-à-dire, le « seuil d'accès » au dispositif LMD ?

Le cas de la France, où le baccalauréat « *premier diplôme de l'enseignement supérieur* » donne un droit automatique d'accès à l'Université, est absolument unique ! Tous les autres pays européens ont des diplômes de fin de cycle secondaire qui n'ouvrent pas de droit systématique à l'entrée dans l'Enseignement Supérieur. Malgré cette divergence extrême, il est probable que cette question du « seuil » ne sera pas posée avant longtemps...

Quelles modalités d'accréditation ?

Deux « clans », correspondant à deux types de sensibilité, sont en présence :

- les pays latins, où traditionnellement l'Etat exerce un grand rôle, sont favorables à des procédures d'accréditation où les responsables de la formation jouent un rôle essentiel ;

- les pays nordiques, dans lesquels une agence indépendante de l'Etat définit les processus d'accréditation .

A noter enfin que les pays nouvellement arrivés ne manqueront pas d'élargir le débat...

INTERVENTION DE BERNARD DE MONTMORILLON

En préambule, Bernard de MONTMORILLON se dit très sensible, en sa qualité d'universitaire, à l'invitation de l'APLCPGE, car elle va dans le bon sens, celui du rapprochement entre « *nos deux mondes* ». Il propose une analyse qui repose sur le bilan de 4 ans et demi de mandat universitaire. Ce qui le frappe, c'est

La construction extrêmement rapide de l'espace européen d'enseignement supérieur !

Le 14 janvier, la dernière réunion de la CPU a eu lieu à Bruxelles ! Il faut souligner que nos deux Commissaires y sont très actifs, en vue de renforcer l'articulation entre enseignement et recherche, avec une ouverture européenne et internationale. Ajoutons que l'organisme qui rassemble 600 présidents d'Université, dont 10 français, agit aussi dans ce sens.

Mais la prise de conscience, en France, est encore insuffisante. Et pourtant, nous avons des atouts :

- 1) Tout d'abord, du fait de la grande ouverture de l'enseignement supérieur, deux millions deux cents mille étudiants, ce qui, au ratio de la population, nous classe en bon rang ;
- 2) Notre enseignement supérieur a une réputation internationale indéniable, liée à « l'effet Sorbonne » ;
- 3) La recherche publique française est bien développée : environ 1 % du PIB lui est consacré.

Mais nous valorisons mal nos atouts :

- On constate d'excessives dichotomies au sein de l'Enseignement Supérieur :

- entre Universités et Recherche, ce qui induit une trop grande séparation entre recherche fondamentale et recherche appliquée (n'oublions pas que 80% de la recherche française se fait dans les universités) ;
- entre Universités et Grandes Ecoles, qui ne proposent pas assez d'articulations entre elles.

- Notre vision est trop franco-française et nous nous croyons trop facilement les meilleurs : il faut davantage regarder ce qui se passe ailleurs, et savoir en tirer profit !

Quelques pistes pour évoluer :

- 1) Malgré la précipitation des arrêtés d'avril 2002, les universités sont entrées massivement dans le système LMD (60 % l'auront adopté à la rentrée 2004). Les Présidents (élus et non rééligibles) l'ont voulu et ont été aidés par l'autonomie des Universités qui avait été promulguée dès 1984 et a permis le développement de politiques très actives d'établissements.
- 2) Une politique internationale :
 - oui à l'ouverture et à l'accueil massif d'étudiants étrangers sous réserve de qualité , mais aussi de pertinence, c'est-à-dire avec une perspective pour notre pays ;

- développement des partenariats avec l'étranger, mais dans la cohérence : on conçoit ensemble les crédits, que nous validons réciproquement ;
- favoriser la délocalisation des universités françaises à l'étranger.

C'est dans ce cadre général que le décloisonnement entre l'Université et les CPGE pourrait trouver sa place, par exemple en développant ensemble des politiques d'accueil et de partenariat.

INTERVENTION DE DANIEL GRIMM

Les Grandes Ecoles ont pratiqué très tôt les échanges internationaux. Ainsi, l'Ecole Centrale de Paris a une expérience affirmée dans ce domaine. Dès 1980, elle a développé des échanges avec mise en place de doubles diplômes visant à cumuler les qualités de chacun. L'idée était simple, mais fondamentale : le diplôme, qui responsabilise fortement la structure de formation qui le délivre, semblait le mieux garantir la qualité des échanges mis en place . Vingt cinq ans après, le bilan est très positif :

- Actuellement, 25% des étudiants d'une promotion de l'Ecole Centrale sont étrangers, notamment asiatiques, recrutés hors du vivier des CPGE (il n'est pas question toutefois de dépasser cette proportion, car les CPGE, qui tirent les étudiants vers le haut, sont jugées essentielles). Pour les recruter, il a fallu s'intéresser aux spécificités des systèmes de formation de chaque pays, avec une approche inspirée de celle des recrutements en entreprise ; les filtres doivent être définis pour chaque système, et de façon transparente ;
- D'autre part, 35% des étudiants d'une promotion sortent avec un double diplôme (on compte d'ores et déjà plus de 1000 doubles-diplômés !) ;
- Pour les entreprises, ces doubles diplômes sont essentiels ; c'est un gage d'efficacité, puisqu'ils facilitent le placement des cadres qu'elles embauchent à leur niveau exact de qualification ;
- Enfin, TIME, le réseau international initié par l'Ecole Centrale, fonctionne très bien, au point de regrouper 41 Universités et Ecoles européennes.

Néanmoins, pour l'Ecole Centrale, le système LMD offre deux aspects très préoccupants :

1- La demande de professionnalisation du premier niveau (le « L » du LMD)

Dans un cursus en 5 ans, on peut donner des bases théoriques très solides les deux premières années. Ce qui sera impossible si on « professionnalise le L ». Cette idée va à l'encontre d'une culture générale suffisante, celle justement que les CPGE visent à transmettre à leurs élèves.

Les Américains ont du reste compris les inconvénients d'une spécialisation professionnelle trop précoce, acquise au détriment d'une culture scientifique large et consistante. En effet, les entreprises françaises gagnent beaucoup grâce à leurs ingénieurs conceptuels : en particulier, ces derniers économisent l'étude systématique de solutions vouées à l'échec, étude coûteuse en temps et en moyens. D'ailleurs, la déclaration de Berlin a indiqué que le premier et le second niveau doivent être adaptés à l'économie. Donc, un cursus très pointu peut et doit être maintenu.

2- Le formatage du mastère qui se met en place est préoccupant

La référence mondiale des niveaux universitaires reste celle des Etats-unis. Or le mastère aux USA se fait en un an. Le nôtre, avec une durée de 2 ans pour 120 crédits, aura du mal à supporter la concurrence : il est clair que le choix de la majorité des étudiants se fera « automatiquement » en faveur de la formation américaine !

Pour terminer, évoquons un dernier aspect ; on parle de mobilité accrue, mais l'essentiel c'est la cohérence du cursus, avant et après la mobilité. Or, nous manquons encore d'un outil commun de qualification des étudiants, à savoir de tests d'évaluation. Aux Etats-Unis, le G.R.E. (Graduate Record Examinations) permet de les orienter avec un maximum de pertinence, quel que soit leur pays d'origine. Sur ce point, une approche unie de l'Europe est essentielle.

ÉCHANGES AVEC LA SALLE

Daniel VITRY

suite à l'intervention de Daniel GRIMM relative à l'éventuelle professionnalisation du L, tient à préciser qu'il n'a jamais été question d'envisager une poursuite des licences professionnelles vers des mastères. Les autres pays européens partagent ce point de vue. En revanche, d'autres points sont encore à régler. La question des tests est particulièrement importante : relèveront-ils de la sphère publique ou le privé pourra-t-il s'en emparer ?

Bernard de MONTMORILLON

indique que le mastère en un ou deux ans ne semble pas poser problème, dès lors qu'on valide les acquis des candidats au regard des compétences à acquérir. Ces mastères se déclinent en domaines, mentions et qualités. La définition se fera sur la spécialité, c'est-à-dire le niveau 2, les 60 derniers crédits.

Jean-Claude LAFAY (Lycée Saint-Louis, PARIS)

Ce qui nous intéresse en tant que proviseurs de lycées à CPGE, c'est la lisibilité à l'externe pour des échanges internationaux, mais aussi et surtout, dans un premier temps, à l'interne. Le ministère ne devrait-il pas donner des directives pour accorder les crédits de formation ? Nous nous heurtons localement à des divergences pour la définition et les contenus, lorsqu'il s'agit par exemple de rédiger les compléments au diplôme.

Daniel VITRY

arguant de l'autonomie des établissements, préconise des négociations directes entre proviseurs et présidents d'Universités....

Philippe SEMICHON (Lycée Chaptal, PARIS)

souligne la difficulté de mettre en oeuvre cette préconisation : les établissements qui ont un recrutement national auraient de très nombreuses négociations à conduire si les transactions devaient être faites au cas par cas ; il insiste pour que le Ministère apporte son aide par le biais d'un texte de cadrage.

Pierre-Jean BRAVO (Lycée Thiers, MARSEILLE)

ajoute que les négociations séparées risquent aussi de conduire à des écarts très sensibles selon les régions et le contexte des discussions ; de son point de vue également, un cadre national semble incontournable.

Bernard de MONTMORILLON

La CPU connaît très bien ces problèmes rencontrés au niveau international, lorsqu'il y a validation réciproque de diplômes sous l'égide des ministères concernés, qui donnent effectivement un cadre (la DRIC pour la France). La Conférence des Présidents d'Université est prête à aider pour sa part à cette mise en place d'un cadre national.

Jean-Alain HIVER (Lycée du Parc, LYON)

témoigne de la mise en place d'attribution de crédits pour les disciplines littéraires avec les Universités LYON 2 et LYON 3. Pour les sciences, les négociations n'ont pas débuté, mais il est

certain que la mise en place d'un canevas général (qui a du reste été demandée l'an dernier à Monsieur le Ministre DARCOS) faciliterait et accélérerait considérablement le travail.

Charles THOMAS (Directeur honoraire de la D.A.C. de la C.C.I.P.)

rappelle que les accords actuels portent sur des dispenses d'examens universitaires, mais pas sur les crédits. L'Etat gardant encore le monopole de la collation des grades, il demeure impliqué et doit s'impliquer dans le cadrage des reconnaissances de crédits.

Daniel VITRY

rappelle qu'il n'existe pas au niveau international de reconnaissance automatique des diplômes, même avec les chinois pour lesquels un tableau de correspondance a été négocié. Ce tableau aide les universités pour repérer le niveau d'accueil, mais les décisions sont ensuite prises en fonction de chaque cas particulier.

Jacques SIROT (Lycée Châtelet, DOUAI)

L'Université de Valenciennes utilise un dispositif de ce type. L'étudiant fait une demande de dispense d'examen, et l'Université, à condition toutefois que l'étudiant y soit inscrit, accorde les ECTS en fonction d'un cadre pré-établi. A noter que les tableaux d'équivalence sont très variables d'une année à l'autre et que les lycées sont tenus à l'écart de ces décisions.

Bernard de MONTMORILLON

pour clarifier le débat, tient à souligner trois points essentiels :

1. diplômes nationaux ou pas, la réputation de l'Université influence de manière déterminante l'appréciation du diplôme, en particulier lors des embauches ;
2. les universités ont la maîtrise du recrutement de leurs enseignants, lesquels influent sensiblement sur le contenu des enseignements ;
3. usant à plein de leur autonomie, les universités valident les crédits accordés selon leur libre-arbitre et n'acceptent pas de se laisser imposer des crédits étrangers.

Olivier RAUCH (Lycée Pierre de Fermat, TOULOUSE)

signale que les Universités Paul Sabatier, du Mirail et des Sciences Sociales ont toutes trois signé des conventions, mais différentes.

- L'Université des Sciences Sociales accueille les étudiants en 2ème année sur dossier, même s'ils n'étaient pas inscrits en 1ère année.

- Pour l'Université Paul Sabatier, l'inscription en 1ère année est obligatoire pour envisager un accueil ultérieur

- Enfin, pour l'Université du Mirail (Lettres), la réponse varie selon chaque UFR...

Patrice CORRE (Lycée Henri IV, PARIS)

rappelle son expérience de Clermont-Ferrand où, il y a quelques années, un groupe de travail avait défini des passerelles. L'Université validait toutefois au cas par cas, en fonction de ces passerelles.

Bernadette JARDIN (Lycée Hélène Boucher, PARIS)

exprime son inquiétude pour les élèves de Terminale en l'absence de tout cadre directeur fédérateur. Les disparités géographiques, la réputation des universités, leur sélectivité, l'efficacité des négociateurs locaux pour conclure des accords nuisent à la transparence et à la lisibilité des dispositifs. L'état de fait actuel contribue à favoriser les « *milieux initiés* ».

Daniel VITRY

refuse de souscrire à un tableau d'un pessimisme aussi noir ! Les systèmes normalisateurs excessifs, tels qu'on a pu en connaître à l'Est, ont conduit à des sélections infiniment plus obscures ! Les Grandes Ecoles sont hétérogènes, tout comme le système universitaire, mais cette hétérogénéité est de mieux en mieux acceptée par les Présidents d'Université.

L'homogénéité égalitariste conduit à des dysfonctionnements graves. On peut rappeler à cet égard les difficultés rencontrées il y a 5 ans pour l'entrée à l'UFR-STAPS avec le système d'affectation RAVEL. Tous les candidats étaient présumés égaux et compétents, même ceux qui faisaient l'objet de contre-indications médicales pour les activités sportives. Faute de pouvoir légalement recourir à une sélection critérisée, il a fallu procéder à un tirage au sort pour adapter les inscriptions au nombre de places ! Nous devons donc adopter des systèmes pragmatiques et réalistes.

Daniel GRIMM

alors que se termine cette très riche table ronde, souhaite ne pas céder au pessimisme des dernières interventions qu'il juge excessif. Le découragement et l'inquiétude n'ont pas lieu d'être aujourd'hui pour les CPGE : elles dispensent une formation de qualité et, mises à part les classes littéraires pour lesquelles trop peu de places sont encore ouvertes aux concours, des débouchés importants existent, en particulier pour les scientifiques. Et l'élargissement des certifications en cours contribuera encore à accroître les possibilités de formation et d'emploi.

È È È È È È È È È È È È È

En raison de l'heure très avancée, le Président Joël H. VALLAT interrompt le débat en remerciant chaleureusement les personnalités invitées, ainsi que les intervenants de la salle, et convie tous ceux qui le peuvent à s'associer à un apéritif amical qui sera suivi du déjeuner désormais traditionnel.

NDLR : pour celles/ceux qui souhaiteraient davantage d'informations sur le G.R.E., il suffit d'en consulter le site (en anglais) : **www.gre.org**

CA de l'APLCPGE

Lycée Louis le Grand

Le 17 janvier 2004

Ordre du jour :

1. Agenda
2. Organisation de L'A.G.
3. Problème du calendrier de l'année scolaire 2004-2005
4. Demandes de statistiques concernant la nouvelle procédure d'affectation.
- 5 Réactivation des délégations régionales.
6. Finances
7. Conventions pour les concours.

1. AGENDA

Un bureau peut se loger dans une réunion de Grande Ecole. En revanche pour un CA il est souhaitable de disposer de plus de temps. Une journée avec commissions de travail puis CA s'avère nécessaire. En conséquence :

- Le prochain bureau est fixé au 31 mars 2004 lors des journées de l'ESSEC.
- Le prochain CA est prévu le vendredi le 24 septembre 2004.

2. ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons compté 82 présents cette année.

Plusieurs participants à l'A.G. ont fait remarquer que le temps manquait compte tenu de la qualité des interventions souvent interrompues par les impératifs du repas. Mais un allongement des AG aurait aussi des inconvénients en risquant d'exclure des participants en particulier de province. En conséquence, dans l'état actuel le principe de l'organisation de l'assemblée générale un samedi est maintenu.

3. PROBLEME POSE PAR LE CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2004-2005

P.CORRE a contacté à titre individuel le Ministère. Le calendrier décidé répond à des impératifs de sécurité routière. Le pont de l'ascension est de plus englobé dans les vacances de la zone C, ce qui permet de diminuer les jours non travaillés.

Le principe d'un courrier faisant état de nos difficultés et de l'impossibilité matérielle d'organiser le travail est retenu. Pour résoudre le problème il conviendrait de revoir soit le calendrier des vacances soit celui des concours. A noter également qu'une reprise le 9 mai n'a jamais été aussi tardive pour les vacances de printemps (il reste à peine 6 semaines avant le début probable du baccalauréat 2005).

Le courrier fera état de la difficulté de prise en charge des personnels pour assurer le service qui pose un problème réel : internat, restauration, entretien des locaux. Sur le plan des moyens à noter qu'en 2005 ce sra les régions qui gèreront les ATOS...

J.VALLAT et J.-D. ROQUE sont chargés de mettre au point un courrier.

4. DEMANDE DE STATISTIQUES CONCERNANT LA NOUVELLE PROCEDURE D'AFFECTATION.

Suite à la déision de l'AG, lecture est faite d'un courrier ci-joint pour demander des statistiques. Les remontées de GEP sont faites depuis longtemps, et compte tenu des informations reçues par le système internet, il n'est pas normal que les statistiques ne soient pas à présent disponibles.

Pour plusieurs membres du CA cette absence d'information cautionne l'idée que les objectifs n'auraient pas été atteints... Les établissements privés peuvent sans doute poser aussi problème : certains ont disparu des statistiques. A noter également certains établissements sous contrat dont les comportements sont préoccupants.

R. WACH : est chargé de la rédaction du courrier au Ministre.

5. REACTIVATION DES DELEGATIONS REGIONALES

Devant le manque d'informations il est décidé que les correspondants régionaux seront sollicités pour obtenir les statistiques des présents à la rentrée pour les deux dernières années scolaires : 2002-2003 et 2003-2004 à fin de comparaison. Pour chaque établissement un commentaire du proviseur sera recueilli en particulier sur l'évolution de la qualité des élèves recrutés.

J.-F. GUIPONT est chargé de faire parvenir une grille d'enquête via mail aux correspondants régionaux.

En fonction des présents la liste des correspondants régionaux est réactualisée :

LILLE, AMIENS	J. SIROT
CAEN, ROUEN	D. MONTAGNE
RENNES	S. CHARPENTIER
NANTES, ORLEANS TOURS	F. PILET
POITIERS	F. BOULAY
TOULOUSE	J.-D. ROQUE
BORDEAUX	F. BOULAY
MONTPELLIER, AIX- MARSEILLE	P.-J. BRAVO
LIMOGES, CLERMONT-FERRAND	M. ASTIER
GRENOBLE	G. CAZENAVE
LYON	J.-L. COPPERE
BESANCON, DIJON	M. VANDENBERGHE
STRASBOURG	R. WACH
NANCY-METZ	H. BROUILLET
REIMS	S. GAUTIER
VERSAILLES	M. BOUCHAUD
CRETEIL	J.-J. ROMERO
PARIS	J.-F. GUIPONT
NICE	P.-J. BRAVO, J.-M. FOUQUET

Les chiffres sont à recueillir auprès des collègues, tous concernés par le bon fonctionnement du recrutement. En cas de difficulté, les membres de l'APLCPGE pourront être sollicités.

6. FINANCES

Un membre du CA suggère de solliciter une subvention. Pour ce faire, il conviendrait de faire reconnaître l'association d'utilité publique et de monter un dossier. A noter que cette démarche peut être assez longue.

Il convient par ailleurs de travailler à définir la spécificité de l'association par rapport aux syndicats qui s'intéressent aussi maintenant au dossier des CPGE.

Notre force c'est notre ouverture à tous les chefs d'établissements, pour la défense des Classes Préparatoires.

L'APLCPGE est par ailleurs une association de spécialistes, aux côtés d'autres associations de même type (UPS par exemple).

Les syndicats ont une approche plus large sur d'autres sujets, et par nature plus corporatiste.

Nous avons en tant qu'association des contacts qu'un syndicat n'a pas à avoir du fait de ses missions.

7. CONVENTION POUR LES CONCOURS

J.-L. COPPERE et J. SIROT font état de l'avancement de leurs contacts. Un rapport est en cours de rédaction. Deux rencontres ont eu lieu avec M.DOREMUS à Lille puis à Paris. On note une volonté d'aboutir de la Banque de sujets PT, du concours E3a et de l'ENSAM.

Pour l'ENSAM le principe est retenu :

- d'une somme forfaitaire par candidat au concours,
- d'un paiement des agents de service,
- d'une indemnité non symbolique aux chefs de centres (fixée à 200€ en 2004)

Toutefois l'agent comptable de l'ENSAM ne veut pas gérer les salaires. Il faudrait mutualiser ce travail via un GRETA ou un GIP. Un problème demeure lorsque le CA d'un lycée a voté des tarifs de location de salle supérieurs à ceux consentis par l'ENSAM.

La banque PT accepterait :

- location des salles
- la rémunération des agents.

Pour le C.C.P. (Concours Commun Polytechnique)

B. KOEHRET veut signer avec les rectorats, pas les établissements scolaires.

Mines-Ponts.

les concours se passent ailleurs, semble t-il dans de mauvaises conditions au détriment des candidats. Le coût est semble t-il supérieur à celui qui serait supporté avec une organisation dans les lycées.

Les conventions pour les oraux de ces concours sont établies sur des bases très supérieures.

L'objectif est de s'aligner sur Centrale Supelec Mines Ponts INAPG, concours comparables à celui de l'ENSAM.

L'agent comptable de l'ENSAM a par ailleurs une position restrictive de sa mission qui ne facilite pas le travail.

R. WACH et H. BROUILLET

se chargent d'un courrier signalant ces difficultés qui sera adressé à Mines Ponts au nom de l'inégalité entre les candidats des nuisances de bruit, des difficultés d'accès...pour ne pas parler de déplacement des concours.

Dominique MONTAGNE

**Commission nationale consultative sur les procédures de recrutement
Réunion du Vendredi 12 mars 2004**

La réunion était animée par M. BOICHOT, Doyen IG Sciences. Physiques, Conseiller des Ministres pour les CPGE, M. LE MANDAT de la DES A9, M. KOEHRET, SCEI Toulouse.

1. Présentation et commentaire des chiffres nationaux 2003 (voir tableau ci-dessous)

- Légère progression des effectifs dans les classes scientifiques (+300).
- Baisse dans les classes commerciales (comparable à la diminution des bacheliers)
- Léger tassement des prépas littéraires. On constate un accroissement significatif du pourcentage de bacheliers ES et surtout S dans les classes de A/L (de 16% à 20,1% en 4 ans)
- En attente : l'évolution des effectifs des filles dans les diverses filières ainsi que l'évolution de l'origine socio-culturelle des candidats.

*Variation des effectifs de 1^{ère} année CPGE entre 1996 et 2003
et leur proportion par rapport au nombre de bacheliers généraux*

	1996/1997	1997/1998	1998/1999	1999/2000	2000/2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004
Classes scientifiques	23693	23239	22441	22280	22545	22324	22633	22933
Classes économiques et commerciales	7683	7919	8093	8132	8341	8144	8766	8350
Classes littéraires	6363	6540	6536	6237	6068	6242	6407	6347
Total 1^{ère} année	37739	37698	37070	36649	36954	36710	37806	37630
Pourcentage CPGE1/Bacheliers	14,57	14,37	13,82	13,76	13,62	14,18	14,64	14,48

(Ce tableau a été inséré dans ce compte rendu par la rédaction du bulletin. La source des chiffres est celle de la commission nationale)

Commentaires du Doyen BOICHOT :

- Il n'y a pas eu de progression sensible du nombre d'inscrits en prépas. Les relais d'information vers les lycées d'origine n'ont pas toujours bien fonctionné et il y a eu des disparités d'une académie à l'autre. Cette année, à quelques jours de la clôture des inscriptions, il n'est pas sûr que les informations suffisantes aient été transmises. Lors de la conférence des Recteurs de début mars, il a été demandé à ces derniers de veiller à effectuer les rappels nécessaires en direction des lycées. Plus généralement, il faut désormais travailler à étendre la procédure pour mettre à terme tout le post-bac en synergie. En effet, les principes forts qui ont conduit à l'adoption de cette façon de procéder doivent être dans toute la mesure du possible généralisés.

On se heurte bien sûr à des résistances locales : des filières comme les STS sont décentralisées alors que les CPGE nécessitent un pilotage national...

- Parenthèse ouverte par M. BOICHOT qui rappelle que la carte scolaire des CPGE est de la compétence du Ministère et non des seuls recteurs (pb à Quimper ?) Pour la rentrée 2004, il n'est prévu de mémoire que deux fermetures (PSI à Vierzon et TSI à Aulnay s/ Bois) et deux ouvertures (ECT en Guadeloupe et à Paris/Turgot).

2. Proposition de travail pour la campagne 2005

- l'ONISEP propose une grande campagne de « promotion »
- La commission souhaite travailler sur l'accueil des élèves en CPGE (plus grande fragilité des élèves issus du bac actuel), ainsi que sur l'information au sujet de la pertinence des formations proposées et de la réalité de la vie en « prépas ».
- M. COHEN propose qu'un suivi précis soit fait du passage de la 1^{ière} à la 2^{ième} année ainsi que des départs en cours de route. Il faut en effet s'opposer fermement à toute dérive ici ou là qui entacherait l'image même du dispositif CPGE.

3. Procédure en cours. Commentaires de M. KOEHRET

- En préambule, il semble qu'il y ait une distorsion entre les chiffres du Ministère (base nationale GEP) et ceux constatés dans la base de Toulouse (qui sont beaucoup plus faibles...) Deux raisons possibles, non exclusives l'une de l'autre : des inscriptions « parallèles » hors procédure, et un défaut de remontée des effectifs de la part de certains établissements d'accueil. Le problème va perdurer cette année : la connexion avec GEP ne sera toujours pas possible (raisons non exprimées aujourd'hui...)
- On fera plus confiance que l'an passé aux niveaux de « surbooking » (ou sur-affectation) proposés par les établissements et leur rectorat.
- A la demande des CE présents, il est convenu que les listes téléchargeables fin mars comprendront tous les renseignements chiffrés enregistrés possibles pour éviter le maximum de travail de saisie par les commissions (notes, classements, cases à cocher, impôts pour l'internat etc..) Il faut espérer qu'un maximum d'établissements auront opté pour la saisie informatique des notes et appréciations.
- Erreurs d'inscription : il est convenu que Toulouse sera « souple » quand un élève ayant indiqué « internat absolument » demandera à ce que cette mention soit transformée en « internat si possible ».
Par contre, les tricheurs avérés ayant effectué deux dossiers de candidature successifs seront exclus de la procédure initiale (il y en aurait 350...).

4. Projection pour la campagne 2005. Commentaires de M. KOEHRET

- Il faudrait arriver à terme à un site unique national pour regrouper toutes les orientations post-bac. Même si toutes les formations sélectives n'adhèrent pas à la méthode d'évaluation mise en œuvre pour les CPGE, il est souhaitable que du moins il soit recouru à un fichier initial commun où le candidat rentrerait une fois pour toute la plupart des renseignements contenus dans son dossier, utilisables pour son évaluation, d'où un numéro de candidat unique et une affectation finale unique.

- **Il semble que la plupart des acteurs (encore) extérieurs soient d'accord pour la mise en œuvre d'un dispositif sinon commun, du moins concerté.** Une des conditions serait d'accepter de la part des CPGE de retarder à la première quinzaine de juillet les opérations de recrutement qui pourraient alors se faire en deux tours seulement : 1^{ère} proposition juste au moment des résultats du bac (1^{er} groupe), 2^{ième} proposition, juste avant le 14 juillet...

5. Informations diverses

Position des IEP : Le Doyen BOICHOT indique que la tendance actuelle serait vers la généralisation de concours à niveaux bac+0 et bac+2. Les admissions bac+1 ne seraient plus envisagées pour le moment que par Toulouse et Bordeaux.

Le champ reste en fait flou et instable. En effet :

- L'IEP Paris ne s'est pas vraiment prononcé.
- Tous les IEP sont en train de passer de 4 ans à 5 ans d'études (Mastérisation). Leur année d'« internationalisation » serait en fait la troisième, donc incompatible avec l'admission bac +2. L'idée serait en fait de réinjecter les khâgneux recrutés bac + 2 en fin de première année d'IEP, situation un peu choquante...

Autre idée de Sciences Po Paris : recruter en Bac +1 suite à un oral en septembre !
En gros, après avoir pollué les Hypokhâgnes, ils pollueraient les Khâgnes...

En conséquence, le Ministère fait pression pour que le recrutement en IEP soit d'urgence normalisé.

Greffe Chinoise :

Le dispositif prépas/grandes écoles a tellement séduit le gouvernement chinois que la commande d'une création d'une Ecole Centrale Chinoise devrait être finalisée courant mars et confirmée lors de la visite officielle en Chine du Président de la République en décembre prochain. Dans cette école, les cours scientifiques seraient dispensés majoritairement en français... Les étudiants chinois pourraient effectuer une partie de leur cursus en France et il pourrait en résulter pour eux la possibilité d'un double diplôme. Suivrait la création d'une bonne quinzaine de CPGE scientifiques sur le territoire chinois... Nos particularismes s'exporteraient donc...

Jean-Alain HIVER, le 16/03/04

Enquête sur les effectifs de première année CPGE à la rentrée 2003

Mandaté par le CA du 17 janvier 2004 (voir paragraphe n° 5 du compte rendu du CA, page 18), j'ai reçu des résultats détaillés pour un certain nombre d'académies (source n°1 de l'enquête). En février, un des correspondants académiques obtenait de ses services rectoraux la totalité des chiffres - France entière – pour les lycées publics (source n°2). Enfin, les conclusions de la réunion de la commission nationale de suivi de la procédure (cf compte rendu de la commission page 21 et suivantes), nous fournissaient l'ensemble des chiffres, public + privé (source n°3). Le rapprochement de ces trois sources a permis de livrer les résultats qui vont suivre. D'après les réponses des collègues (source 1), il ne semble pas que la qualité du recrutement ait changé à la rentrée 2003.

La nouvelle procédure d'admission mise en place pour la première fois à la rentrée 2003 va connaître sa 2^{ème} année de réalisation. Avec une seule année de recul, il peut paraître difficile de se faire une idée de l'impact réel de la procédure sur les comportements des élèves des classes terminales, notamment en terme d'attractivité des CPGE.

L'analyse des premiers résultats au plan national, comparés à ceux de la rentrée 2002 ne permet pas de détecter un changement notable dans les choix des élèves (cf compte rendu de la réunion du vendredi 12 mars – commentaires du Doyen Boichot, page 21).

I – Total des effectifs France entière (toutes filières confondues) aux rentrées 2002 et 2003

	Total (public)	Total (privé)	Total (public + privé)
Rentrée 2002	32068	5738	37806
Rentrée 2003	31721	5909	37630
Ecart 2003/2002	- 347 (- 1,1 %)	+ 171 (+ 3 %)	- 176 (- 0,46 %)

Les effectifs sont globalement stables (- 0,46 %), le privé atténuant un peu les 1,1 % de baisse du public seul. Il faut rapprocher ces chiffres du nombre total des bacheliers généraux qui a légèrement progressé entre 2002 et 2003 :

	Bacheliers 2002	Bacheliers 2003	Ecart 2003/2002
Série L	50320	49928	- 392 (- 0,78 %)
Série ES	78967	78339	- 628 (- 0,80 %)
Série S	128905	131545	+ 2640 (+ 2,05 %)
Séries L-ES-S	258192	259812	+ 1620 (+ 0,63 %)

II – Comparaison par filières (public + privé)

Les évolutions des effectifs des filières suivent de très près celles des bacheliers généraux, avec toutefois une baisse assez importante de la filière économique (- 4,75 %) :

Toutes filières	Rentrée 2002	Rentrée 2003	Ecart 2003/2002	Ecart 2003/2002 (%)
Scientifiques	22633	22933	+ 300	+ 1,33
Economiques	8766	8350	- 416	- 4,75
Littéraires	6407	6347	- 60	- 0,94
Total France entière	37806	37630	- 176	- 0,47

filière économique	Rentrée 2002	Rentrée 2003	Ecart 2003/2002	Ecart 2003/2002 (%)
EC (voie E)	3323	3143	- 180	- 5,42
EC (voie S)	4080	3871	- 209	- 5,12
EC (voie T)	595	522	- 73	- 12,27
Cachan D1	386	384	- 2	- 0,52
Cachan D2	382	430	+ 48	+ 12,57

filière littéraire	Rentrée 2002	Rentrée 2003	Ecart 2003/2002	Ecart 2003/2002 (%)
Lettres	5452	5380	- 72	- 1,32
Lettres B/L	790	817	+ 27	+ 3,42
Chartes	116	89	- 27	- 23,28
Saint-Cyr	49	61	+ 12	+ 24,49

filière scientifique	Rentrée 2002	Rentrée 2003	Ecart 2003/2002	Ecart 2003/2002 (%)
MPSI	7870	8033	+ 163	+ 2,07
PCSI	7679	7883	+ 204	+ 2,66
PTSI	2804	2701	- 103	- 3,67
BCPST (1)	3315	3389	+ 74	+ 2,23

(1) : effectifs comprenant les VETO à la rentrée 2002

Pour les formations les plus importantes en effectifs, comparaison plus affinée entre public et privé :

		Rentrée 2002	Rentrée 2003	Ecart 2003/2002	Ecart 2003/2002 (%)
EC (Voie E)	Public	2210	2031	- 179	- 8,10
	Privé	1113	1112	- 1	- 0,09
EC (Voie S)	Public	3113	2939	- 174	5,59
	Privé	967	932	- 35	- 3,62
Lettres	Public	5137	5015	-122	-2,37
	Privé	315	365	50	+ 15,87
Lettres B/L	Public	584	596	12	+ 2,05
	Privé	206	221	15	+ 7,28
MPSI	Public	6627	6758	131	+ 1,98
	Privé	1243	1275	32	+ 2,57
PCSI	Public	6601	6796	195	+ 2,95
	Privé	1078	1087	9	+ 0,83
BCPST (1)	Public	2998	2991	-7	- 0,23
	Privé	317	398	81	+ 25,55

(1) : effectifs comprenant les VETO à la rentrée 2002

III – Comparaisons académiques (toutes filières confondues)

A – Académies dont les effectifs CPGE 1^{ère} année sont restés stables (évolution inférieure à 1 %)

Dijon (- 1 %) ; Grenoble (+ 0,4 %) ; Montpellier (- 0,8 %) ; Poitiers (0 %) ; Rouen (+ 0,8 %)

B – Académies en perte d'effectifs

Amiens (- 5,2 %) ; Besançon (- 4 %) ; Caen (- 19 %) ; Clermont-Ferrand (- 8,7 %) ; Lille (- 1,9 %) ; Limoges (- 1,6 %) ; Nice (- 16,1 %) ; Paris (- 1,9 %) ; Reims (- 1,6 %)

C – Académies en augmentation d'effectifs

Aix-Marseille (+ 1,9 %) ; Bordeaux (+ 5,6 %) ; Créteil (+ 4,7 %) ; Nancy-Metz (+ 2,2 %) ; Nantes (+ 5 %) ; Orléans-Tours (+ 1,7 %) ; Rennes (+ 2,9 %) ; Versailles (+ 2,7 %)

La perte d'élèves à Caen est la plus forte (- 19 %, ce qui correspond à 108 élèves déclarés domiciliés dans l'académie). L'attractivité de Paris, Créteil, Versailles explique-t-elle à elle seule cette situation ?

Une enquête RAVEL de décembre 2003 note que 72 élèves domiciliés dans l'académie de Caen ont été inscrits dans l'une des 3 académies d'Ile de France, dont 53 à Paris (toutes filières confondues). Il faut cependant rester prudent sur l'interprétation de ces chiffres, l'enquête Ravel étant basée sur GEP et les déclarations de domicile des familles.

De façon plus générale, les nombres d'élèves domiciliés dans les académies limitrophes de l'Ile de France et inscrits à Paris, Créteil ou Versailles à la rentrée 2003 sont les suivants :

Amiens : 190 (138 à Paris) ; Orléans-Tours :160 (95 à Paris) ; Rouen : 130 (86 à Paris) ; Reims : 97 (58 à Paris) ; Dijon : 73 (48 à Paris); Caen : 72 (53 à Paris).

Jean-François GUIPONT

secrétaire-adjoint de l'APLCPGE

Au sujet du CONCOURS E3A

Concours : un pas en avant, un pas en arrière !

Jean-Louis Coppéré, lycée La Martinière, Lyon et Jacques Sirot, lycée Châtelet, Douai ont rencontré les responsables de l'organisation des concours E3a-banque PT à l'ENSAM de Paris en décembre dernier. De cette rencontre, un projet de convention avait été discuté reprenant les conditions financières liées à l'organisation des épreuves du concours 2004. Un premier pas semblait être franchi par le concours E3a en accordant une « rémunération accessoire forfaitaire » au chef de centre et son adjoint ! Certes, un « petit pas » symbolique, par le montant du forfait, mais surtout par la reconnaissance de charges et responsabilités spécifiques dans le cadre de l'organisation de ces concours. Pour mémoire 200 € pour le chef de centre et 100 € pour le chef de centre adjoint et des rémunérations pour le secrétariat et les agents ainsi qu'un tarif de location des salles. Nous en avons discuté en bureau et accepté pour 2004 ces avancées.

Cette convention, bien que tout à fait légale, rencontre des difficultés dans son application. L'agent comptable de l'ENSAM refuse de payer les personnels. Au prétexte tout à la fois qu'il n'existe pas de texte lui permettant d'assurer cette « rémunération accessoire » et qu'en fait le travail qui en découle est relativement important ! A ces deux oppositions, nous avons proposé des solutions :

- l'organisation du concours n'est pas une « activité normale » des lycées (au sens de la mission de l'EPLÉ) : d'où convention et prise en compte de frais financiers, y compris rémunérations des personnels concernés (arguments acceptés par le Secrétaire Général Adjoint du Rectorat de Lille chargé des problèmes financiers).

- On peut imaginer réduire le travail d'élaboration des payes en « déléguant » aux centres de concours les crédits nécessaires (à la manière des centres mutualisateurs de la paye des assistants d'éducation par exemple).

Reste à convaincre les agents comptables des lycées, centres de concours, d'assurer ce travail ! Chaque lycée dispose d'une affiliation à l'URSSAF : il peut donc faire des feuilles de paye pour la rémunération des personnels concernés par le concours. Les déclarations pouvant même être préparées par le secrétariat administratif du centre de concours puisque rémunéré pour cette tâche.

Il faut ajouter qu'en revanche rien n'a bougé pour la banque PT. De même que les échanges devront être maintenus avec E3a, la pression devra aussi et surtout porter sur cette banque.

Cette année encore, malgré tous nos efforts, nous constatons dans quel borborygme nous patageons pour faire reconnaître l'implication de nos personnels dans l'organisation des concours (dont ceux d'écoles privées). La faute en incombe sans doute à quelques personnages un tantinet intransigeants, mais surtout à notre ministère qui n'a jamais tranché réellement sur cette question, se contentant de promesses ou se retranchant derrière des textes insuffisamment précis (cf. échanges APLCPGE-Ministère en janvier 2002).

En attendant, chacun « bricole » en pensant d'abord à l'intérêt des candidats. Et tant pis si cela lui coûte (c'est le cas de le dire) ! Mais il faut que l'on sache que nous ne pourrons plus continuer ainsi. Notre engagement a des limites : celles des personnels engagés dans l'organisation matérielle des concours souvent au delà de leurs obligations ! Le feuillet des conventions perdure aussi, grâce à notre volonté de ne rien faire au détriment des élèves et donc disons le avec emphase par notre sens du devoir. Ce qui ne doit pas être pris pour de la faiblesse. Nous reprendrons donc les relations dès l'automne.

Douai, le 28 avril 04
J. SIROT

Paris le 23 janvier 2004

APLCPGE

Association des Proviseurs
de lycées à Classes Préparatoires
aux Grandes Ecoles

Le Président

Joël H. VALLAT
Président de l'APLCPGE

à

Monsieur le Ministre de la Jeunesse, de l'Education Nationale et
de la Recherche

Objet : Préparation de l'année scolaire 2004-2005. Calendrier des vacances et des concours d'entrée aux grandes Ecoles

Monsieur le Ministre,

Chaque année une semaine des vacances de printemps coïncide avec la première semaine des épreuves écrites du calendrier des concours d'entrée aux grandes écoles pour l'une des zones. Ainsi, pour l'année scolaire 2003-2004, les épreuves écrites commencent le 26 avril, soit la dernière semaine des vacances de printemps de la zone B. Au gré des rotations du calendrier, chaque zone était jusqu'à présent concernée un an sur trois.

Toutefois le calendrier de l'année scolaire 2004-2005 innove en ce qu'il repousse d'une semaine le départ en vacances de printemps de toutes les zones. C'est dire que si les concours suivent le même calendrier que cette année (ce qui est vraisemblable dans la mesure où ils connaissent la même date « butoir ») les vacances de la zone A seront concernées pour une semaine et celles de la zone C pour les deux semaines. Il en serait de même pour l'année scolaire 2005-2006.

Or les charges des établissements scolaires liées à l'organisation de concours (ou à l'accueil des internes inscrits à ces concours) ne sont pas négligeables. Outre celles afférentes au personnel de direction (chef de centre), d'éducation et de surveillance, elles concernent :

ÿ pour les lycées centre de concours

- le personnel d'accueil et d'entretien
- le personnel d'infirmerie,
- le personnel de secrétariat (selon les situations)

ÿ pour les lycées dont les internes sont candidats

- le personnel d'accueil, de sécurité (nuit) et d'entretien,
- le personnel d'éducation et de surveillance
- le personnel de restauration,
- le personnel d'infirmerie

S'il est vrai que les obligations de service de ces personnels sont calculées sur l'année et peuvent donc voir leur calendrier varier au vu des charges prévisionnelles, il n'en demeure pas moins que toute charge supplémentaire entraîne la diminution du potentiel restant disponible pour les autres périodes, celles pendant lesquelles les lycées doivent accueillir tous les élèves. Or il n'existe ni « excédent » ni « marge » susceptible d'être utilisé à cet effet.

En outre il n'est pas assuré que le personnel volontaire le serait pour travailler pendant la totalité des vacances. C'est dire que tant en ce qui concerne la masse horaire qu'au regard des personnes, il ne sera pas possible de doubler l'an prochain les moyens affectés à cette opération d'ouverture dérogatoire pendant les vacances.

Mais ne pas ouvrir les établissements selon les zones dans lesquelles ils se trouvent (et selon les moyens disponibles) entraînerait une grave rupture d'égalité entre les divers candidats.

Nous ne méconnaissons pas la diversité des décideurs concernés :

- le Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, pour le calendrier scolaire national.
- le même Ministère et les Grandes Ecoles, pour le calendrier des concours.
- Les Collectivités Territoriales compétentes à partir du 1^{er} janvier 2005 pour la gestion de certains des personnels concernés.

Mais dans la mesure où la seule innovation (fort heureusement non reproduite pour le calendrier de l'année scolaire 2006-2007) provient du Ministère en charge de l'Education Nationale, c'est à ce dernier qu'il est normal de demander le réexamen d'une telle décision.

Nous tenons donc à attirer dès à présent et très clairement son attention sur la grande difficulté dans laquelle il va placer les établissements et les candidats concernés, et lui demandons de susciter sans délai une concertation spécifique à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Joël H. VALLAT

RAPPEL

PROCHAINE REUNION DU BUREAU
DE L'A.P.L.C.P.G.E.

MERCREDI 2 JUIN 2004

H. E. C.

Jouy - en – Josas

(journée des proviseurs)

Réunion des membres du Bureau « élargi »

(les membres du C.A. qui participent à la journée HEC
sont les bienvenus)